

Adresse des administrateurs du district de Guérande qui se félicitent de la rentrée du convoi à Brest et de la défaite des Anglais, en annexe de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Guérande qui se félicitent de la rentrée du convoi à Brest et de la défaite des Anglais, en annexe de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 415-416;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25865_t1_0415_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mens généraux, combien votre présence et l'expression de vos sentimens ont été agréables à la Convention nationale.

« Le peuple français vous a recueillis dans son sein quand vous étiez proscrits dans votre patrie et persécutés par le despotisme : ne le remerciez pas de cette piété fraternelle.

« Citoyens, ce peuple hospitalier et généreux a mis en pratique, pour vous, les principes éternels qu'il avoit proclamés à la face de l'univers.

« C'est sa constitution, et vous pouvez assurer que la République française honore le malheur.

« Vous avez ressenti l'effet de ces vérités : eh bien ! comparez la pratique de ces vertus républicaines avec la scélératesse des tyrans coalisés.

« Le peuple français sera bien récompensé, si le souvenir en reste à jamais gravé dans vos cœurs.

« Les nôtres sont comblés d'une joie pure, que votre sensibilité et votre reconnaissance augmentent et rendent délicieuse.

« Allez, braves citoyens, retournez dans vos foyers, et répétez sans cesse à vos compatriotes qu'ils trouveront toujours des frères et des amis parmi les Français républicains, et asyle sur la terre de la liberté. (*on applaudit*)

« Au nom de la Convention nationale, je vous invite à assister à sa séance. »

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse des réfugiés du département de Jemmapes, ainsi que la réponse du président, et le renvoi au comité de salut public (1).

[Applaudissements]

56

ÉTATS DES DONNS (2) (suite)

a

Les administrateurs du district d'Alais ont envoyé 6 décorations militaires et 5 brevets.

b

Le citoyen Larré, maire de la commune de Caudebec, a déposé, de la part de cette commune, une tasse à quêter pour les trépassés, en 3 morceaux d'argent.

Plus, 4 décorations militaires.

La séance est levée à trois heures (3).

(1) P.V., XLI, 50-53. *Bⁱⁿ*, 19 mess.; *Mon.*, XXI, 150; *Débats*, n°s 653, 654; *J. Mont.*, n° 70; *J. Fr.*, n° 649; *J. Paris*, n° 552; *Audit. nat.*, n° 650; *C. Eg.*, n° 686; *M.U.*, XLI, 278; *Ann. R.F.* n° 218; *F.S.P.* n° 366; *J. Perlet*, n° 651; *J. Sablier*, n° 1419; *J. Matin*; n° 711; *Rép.*, n° 198; *C. Univ.*, n° 917; *J.S.Culottes*, n° 506; *Mess. Soir*, n° 685.

(2) P.V., XLI, 107-108.

(3) P.V., XLI, 53. Le décret n° 9804, Minute de la main de Briez, n'apparaît pas au P.V.

Signé : ÉLIE-LACOSTE, président; BRIEZ, MICHAUD, CAMBACÉRÈS, BORDAS, BESSON, TUR-REAU, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

57

« Citoyens représentants, écrit la Société montagnarde de Cologne, département du Gers, lorsque vous n'étiez entourés que d'intrigants et de conspirateurs, les tyrans coalisés se fondaient sur les plus grands crimes pour nous enchaîner; depuis que votre énergie, vos vertus et la justice nationale ont pulvérisé tous ces êtres immoraux, amants de la tyrannie, ils ont recouru pour l'asservir à la dépravation des mœurs; mais le supplice des Hébert, des Danton et de leurs complices, a anéanti leurs espérances, et la république est encore une fois raffermie. Il ne leur restait donc plus que la ressource des lâches, l'assassinat ! Nous avons frémi d'indignation à la nouvelle de l'attentat commis sur deux de vos collègues. Les scélérats ! n'ayant pu corrompre la vertu, ils croyaient l'anéantir en égorgeant ses plus fidèles partisans. Laissons à l'histoire le soin de retracer toutes ces horreurs, pour étonner la postérité sur les atrocités dont sont capables ceux qui se prétendent des majestés, et, en détournant les yeux de tant d'atrocités, ramenons-les vers l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, cette idée consolante pour l'homme de bien, qui lui fait espérer que ses vertus, utiles sur la terre, seront encore appréciées par la source même de tout bien.

Cessez donc, tyrans, de nous calomnier. Les vertus dans notre patrie ne sont plus un vain mot. Elles y sont honorées et pratiquées. Vous qui vous gorgez de crimes, du sang et des sueurs des peuples, votre destruction s'approche; et cet Être suprême, témoin de tant de forfaits, vous a déjà jugés. Vos trônes vont disparaître, et, comme vous avez été toute votre vie sans la plus petite vertu, on ne se rappellera votre mémoire qu'avec exécution. Votre mausolée ne sera qu'un amas de crimes et de scélératesses. Restez donc à votre poste, fidèles et sages représentants, pour contribuer, avec la justice éternelle, à purger la terre de tous les brigands et des scélérats dont nous désirons ardemment l'entière destruction (1).

58

Les administrateurs du district de Guérande écrivent à la Convention qu'ils ont appris l'heureuse nouvelle de la rentrée de notre convoi à Brest et celle de la défaite des Anglais; elle a été proclamée dans cette commune avec pompe, et aux acclamations réitérées de *vive la république ! vive la Monta-*

(1) *Mon.*, XXI, 147. *Bⁱⁿ*, 17 mess.

gne ! « Vengeance, disent-ils, vengeance sur les assassins soldés par Pitt et Cobourg, qui ont tenté de priver la patrie de ses plus dignes représentants ! vengeance sur tous les traitres, sur tous les ennemis de l'égalité ! » (1).

[Mention honorable, insertion au bulletin.]

(1) *Mon.*, XXI, 147; *J. Sablier*, n° 1419; *J. Fr.*, n° 649; *Ann. R.F.*, n° 218.